



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 03527

Numéro SIREN : 562 035 279

Nom ou dénomination : A.B.E.

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2014 sous le numéro de dépôt 113901

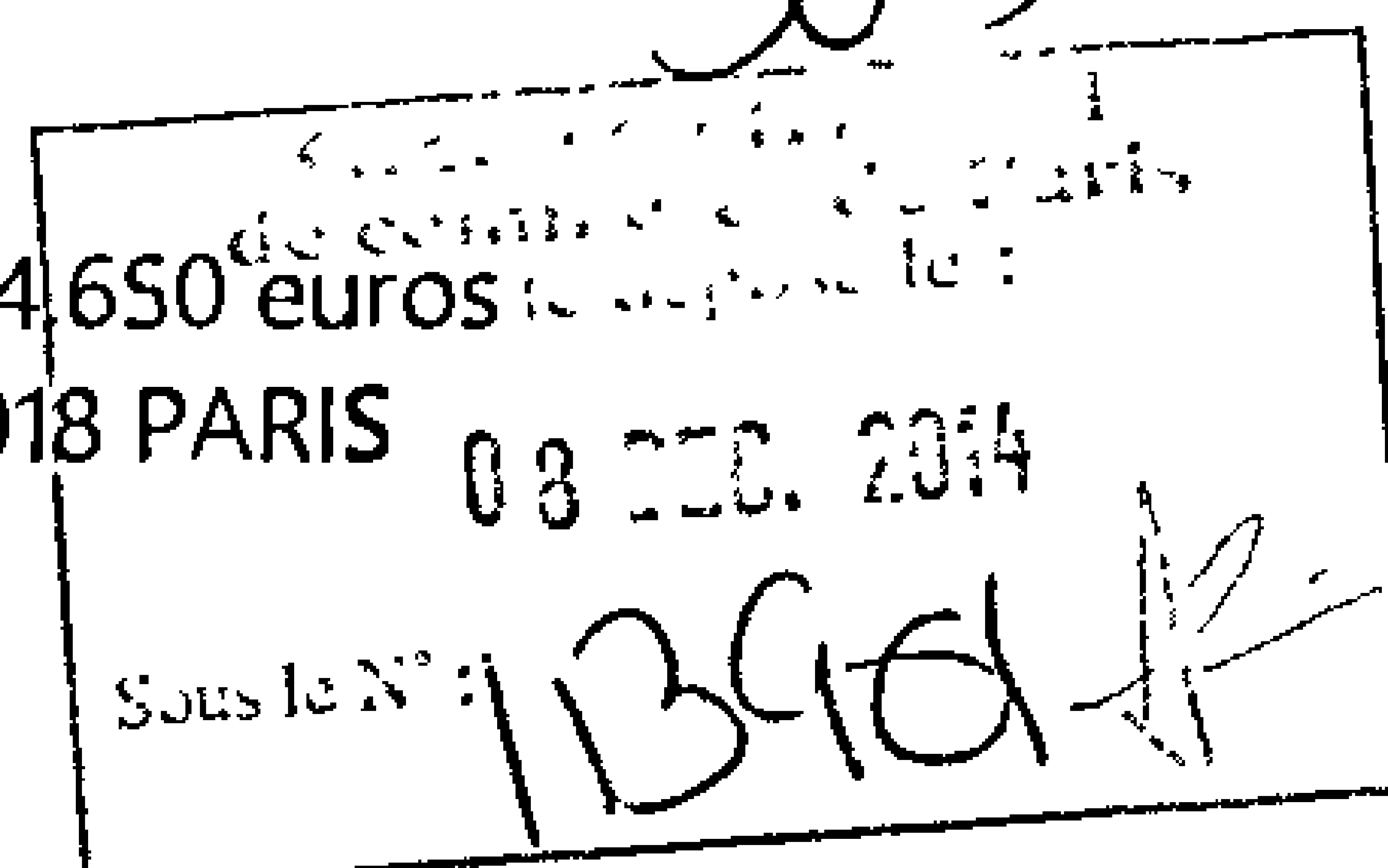


1411401501

DATE DEPOT :	2014-12-08
NUMERO DE DEPOT :	2014R113901
N° GESTION :	1956B03527
N° SIREN :	562035279
DENOMINATION :	A.B.E.
ADRESSE :	8/10 RUE DE STEINKERQUE 75018 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/12/05
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

5603527

A.B.E.
Société par actions simplifiée au capital de 104.650 euros
Siège social : 8/10 rue de Steinkerque – 75018 PARIS
562 035 279 RCS PARIS
(la « Société »)



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2014**

EXTRAIT

EC S. 12-14 ES

L'an deux mille quatorze,
Le cinq décembre, à dix heures,

- Monsieur Edouard ANDRE, titulaire de 1.231 actions en pleine propriété et 434 actions en nue-propriété ;
- Madame Marie-Hélène ANDRE, titulaire de 2 actions en pleine propriété ;
- Monsieur Pierre ANDRE, titulaire de 782 actions en pleine propriété et 434 actions en nue-propriété ;
- Madame Honorine ANDRE-FEREAL, titulaire de 1.231 actions en pleine propriété et 434 actions en nue-propriété ;
- Monsieur Bernard ANDRE, titulaire de 1.302 actions en usufruit ;
- Madame Alice ANDRE, titulaire d'une action en pleine propriété ;
- Madame Aurélia SOVET, titulaire d'une action en pleine propriété ;

Seuls associés et titulaires de l'intégralité des titres de la Société,

Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Projet de réduction du capital social par voie de diminution de la valeur nominale des actions, puis par voie de rachat d'actions ; Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération et accomplir les formalités requises ;
- Sous la condition suspensive de la réalisation du projet de réduction du capital, modification corrélative des statuts ;
- Sous la condition suspensive de la réalisation du projet de réduction du capital, agrément du projet d'apport de titres de la Société à une société à constituer ;
- Agrément à donner ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de réduire le capital social pour un montant de 100.100 euros et de le

21

ramener ainsi de 104.650 euros à 4.550 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions qui passe de 23 euros à 1 euro.

Cette réduction est décidée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les conditions des articles L.225-205 et R.225-152 du Code de Commerce, ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de Commerce compétent.

Sous réserve de ce qui précède, le montant de la réduction de capital sera affecté à un compte de réserve spécial disponible.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et sous réserve de ce qui précède, de réduire le capital social d'une somme de 273 euros pour le ramener de 4.550 euros à 4.277 euros, par voie de rachat par la Société de 273 actions, moyennant un prix unitaire de 2.553,40 euros, soit un prix total de 697.078,20 euros, en vue de procéder à leur annulation.

Cette réduction est décidée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les conditions des articles L.225-205 et R.225-152 du Code de Commerce, ou du rejet sans condition de la ou des oppositions par le Tribunal de Commerce compétent.

Sous réserve de ce qui précède, la différence entre la valeur nominale des 273 actions rachetées et leur prix de rachat, soit 696.805,20 euros sera imputée sur le report à nouveau bénéficiaire de la Société et le compte de réserve spécial disponible créé en conséquence de ce qui précède.

[...]

CINQUIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité, en conséquence de ce qui précède, sous réserve de l'absence ou du rejet des oppositions visées ci-avant, de la réalisation des réductions de capital décidées ci-avant, du rachat et de l'annulation de 273 actions de la Société, de modifier comme suit l'article 7 des statuts sociaux : « *Le capital social s'élève à 4.277 euros. Il est divisé en 4.277 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.* »

SIXIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de



réaliser les opérations ayant fait l'objet des décisions ci-dessus.

[...]

Certifié conforme

Le Président

M. Edouard ANDRE


ABE
Siège Social : 10, rue Steinkerque
Bureau : 33, rue d'Orsel
75013 PARIS - Tél. : 01 46 06 14 75
RCS 662 033 279 00024 • APE 701 A